



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE – AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA GARE – RUE DE
LA GARE A LILLERS (2 LOTS) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ayant pour objet les travaux pour aménagement du parvis de la gare à Lillers, sous la forme de marchés ordinaires à prix unitaires, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Terrassement-Assainissement-Voirie-Réseaux Divers-Eclairage public, pour un délai d'exécution de 5 mois, soit 1 mois de préparation et 4 mois de travaux à compter de la date fixée par l'ordre de service,
- Lot 2 : Espace Vert – Mobilier – Clôtures et portillon, pour un délai d'exécution de 4 mois, soit 1 mois de préparation et 3 mois de travaux à compter de la date fixée par l'ordre de service,

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : Société AMBIANCE TP, ayant son siège à Herlies (59134), 2, rue des Rémouleurs, pour un montant de 474 883,42 € HT issu du Détail Quantitatif Estimatif,

Lot 2 : NATURE & JARDIN ayant son siège à Huby-Saint-Leu (62140), 12b rue du 11 novembre, pour un montant de 68 249,01 € HT issu du Détail Quantitatif Estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les marchés ayant pour objet les travaux pour aménagement du parvis de la gare à Lillers, et de les signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Terrassement-Assainissement-Voirie-Réseaux Divers-Eclairage public avec la société AMBIANCES TP, ayant son siège à Herlies (59 134), 2, rue des Rémouleurs, pour un montant de 474 883.42 € HT issu du Détail Quantitatif Estimatif, pour un délai d'exécution de 5 mois, soit 1 mois de préparation et 4 mois de travaux à compter de la date fixée par l'ordre de service,

- Lot 2 : Espace Vert – Mobilier – Clôtures et portillon, avec la société NATURE & JARDIN ayant son siège à Huby-Saint-Leu (62140), 12b rue du 11 novembre, pour un montant de 68 249,01 € HT issu du Détail Quantitatif Estimatif, pour un délai d'exécution de 4 mois, soit 1 mois de préparation et 3 mois de travaux à compter de la date fixée par l'ordre de service.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **22 OCT. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **22 OCT. 2025**

Et de la publication le : **22 OCT. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice